

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du  
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 15 mai 2006

Objet : L'an deux mille six et le quinze mai à dix sept  
heures trente

Transformation  
de poste

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au  
nombre prescrit par le règlement dans le lieu  
habituel de ses séances, sous la présidence de  
Monsieur Jean THAON

0605/05

Présents ou représentés :

MM. THAON, ALUNNI, BALDINI, CLARY, CONDOMITTI, ESTROSI,  
FALIBOIS, FRANCO, FRERE, GILLY, GINESY, MANFREDI,  
MANGIAPAN, MARY, VELAY.  
MME. ALLAVENA, BRUN, FORESTIER, PASTOR, RENAUDO, ROUQUIER,  
STEFANI.

Le Président informe l'assemblée de la requête de l'un des agents  
du Syndicat Mixte qui, pour convenance personnelle, souhaite être  
affecté sur un poste à temps non complet (50 %) à compter de la  
prochaine rentrée scolaire 2006-2007.

Il s'agit d'un cadre B de la filière culturelle, Assistant  
Territorial Spécialisé d'Enseignement Artistique, qui exerce le poste  
de Musicien Intervenant en Milieu Scolaire.

Le Président rappelle que pour transformer un emploi créé à temps  
complet en un emploi à temps non complet, il convient de délibérer pour  
supprimer l'emploi à temps complet et créer un emploi à temps non  
complet en précisant le grade, la durée hebdomadaire du temps de  
travail.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité  
approuve la suppression du poste de Musicien Intervenant en Milieu  
scolaire (ATSEA) à temps complet et décide de créer un poste à temps  
non complet (50 % soit 10H00 hebdomadaire) de Musicien Intervenant en  
Milieu Scolaire (ATSEA) à compter du 01/09/2006.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,  
Jean THAON

